



# Police Municipale

## Infos



MARS 2012

E-Mail: [policemunicipalecgt@orange.fr](mailto:policemunicipalecgt@orange.fr)

Tel : 06.76.12.58.01 (permanence le lundi matin)

Tel : 06.67.05.43.33 (permanence mercredi toute la journée).

## Compte rendu de la réunion de la CCPM du 27/03/2012 : des avancées modestes !

Sous la Présidence de Monsieur ESTROSI, mais en l'absence de Monsieur GUEANT, Ministre de l'Intérieur, notre commission a abordé, par trois chapitres, la problématique des Policiers Municipaux.

### I) « Statut et indemnitaire »

- 1- **ISF** : celle-ci aura un plancher à 20 % du salaire de base : le 20 % devient donc obligatoire. Ce taux s'appliquera aussi aux Gardes-Champêtres, soit un gain de 7% pour eux. Une part variable liée à la « valeur » de l'agent, en euros, pourra monter cette ISF à 25%. L'IAT continuant à exister. L'ISF ne sera toujours pas prise en compte pour la retraite CNRACL malgré les demandes de la CGT.
- 2- **L'indice terminal du grade de Brigadier-Chef Principal sera porté à 529.** Mais aucun changement pour les grades de gardiens et de brigadiers, malgré les demandes réitérées de la CGT. (Voir PM Infos de janvier 2012). L'accès à cet échelon sera contingenté. Les grilles salariales de la catégorie C bougent donc à la marge, seulement.

### 3- **Catégorie A :**

- création d'un deuxième grade (indice terminal 801). Mais pas de troisième grade comme pour les autres filières de la Fonction Publique Territoriale.
- Assouplissement des conditions de création du poste : 20 000 habitants ou 20 agents de Police Municipale au lieu des 40 agents actuels.
- Formation continue obligatoire.

### II) Equipement :

**1 – Armement :** malgré des promesses alléchantes et peut-être électoralistes en cette période, le gouvernement n'a pas fait bouger l'Association des Maires de France à ce sujet. On en reste au libre choix de chaque autorité territoriale. Consensus pour la généralisation de la matraque télescopique et des gilets pare-balles.

**2 – Moyens radios :** deux expérimentations en zone Police et deux expérimentations en zone Gendarmerie seront lancées très prochainement dans le cadre de moyens radios pérennes et en continu. La CGT fera tout dans les prochains mois pour obtenir la généralisation de ces dispositifs surtout en zone Police, où ce n'est pas gagné !! Dans la discussion, Monsieur BENISTI, Maire de Villiers sur Marne, a pointé ce manque de communication.

### III) Doctrine d'emploi :

- Malgré le discours de Monsieur ESTROSI à ce sujet, qui nous a fait une liste importante « à la Prévert » de tout ce qu'il faudrait prévoir pour la profession, la CGT n'a pas compris la ligne directrice de celui-ci.
- La CGT regrette qu'on ne sache toujours pas ce que le gouvernement souhaite donner à faire aux Policiers Municipaux. Quelle com-

plémentarité avec la Police Nationale ou la Gendarmerie ? On est toujours dans le clair-obscur. Il faut que les élus de la Nation tranchent officiellement ce débat, en débat parlementaire et en toute transparence.

- Quand on saura ce que la Nation attend de nous, nous pourrons parler doctrine d'emploi. Ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Et surtout, arrêtons d'empiler au hasard des faits divers, des lois sécuritaires et des transferts de charges de l'Etat vers les collectivités, des nouvelles compétences.

Pour la CGT, la nouvelle doctrine d'emploi des Polices Municipales doit être adoptée dans la clarté et la transparence, après un véritable débat national sur la sécurité publique en France.

---

La fusion : Gardes-Champêtres/Policiers Municipaux est de retour et d'actualité. Une prochaine commission de la CCPM en débattrà. Des représentants des Gardes-Champêtres pourront y participer en tant qu'experts.